

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 051\_2025**

**Séance du mercredi 17 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 10 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

**Étaient présents** : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Virginie VASSEUR, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBOUER, M. Clément WALBROU, Mme DURETETE Justine, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés** : Mme Brigitte DELANNOY ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

**Étaient absent non excusés** : M. Bertrand TRINEL, M. Christophe LOUVEAU,

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h45

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Attribution de nouveaux numéros**

**VU :**

Le Code général des collectivités territoriales,  
L'article L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière d'adressage et de numérotation des bâtiments ;

L'article R.110-3 du code de la voirie routière relatif à l'identification des voies ;

Le besoin d'actualiser la numérotation des habitations et des bâtiments communaux pour garantir une adresse fiable, facilitant l'intervention des services de secours, la distribution du courrier ;

Il est ainsi proposé d'attribuer les numéros suivants :

- 130 rue du 11 novembre pour la salle des fêtes
- 124 rue du 11 novembre pour les petits pas
- 1531 rue verte
- 138 rue verte

**Considérant** que plusieurs bâtiments du village ne disposent pas d'une numérotation conforme ou n'en possèdent pas ;

**Considérant** que cette situation engendre des difficultés pour les services publics, les opérateurs techniques, les secours, les usagers ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'attribution ou à la mise à jour de la numérotation pour améliorer la cohérence du plan d'adressage communal ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

(13 voix pour)

- D'AUTORISER Madame le Maire à attribuer les numéros

- D'APPROUVER la nouvelle attribution des numéros suivants :

130 rue du 11 novembre pour la salle des fêtes

124 rue du 11 novembre pour les petits pas

531 rue verte

138 rue verte

- DE NOTIFIER cette décision aux services concernés (cadastre, service postal, secours, etc.)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

